

Brigitte MIET

2ème circonscription de la Charente

Bonjour,

La politique en faveur de l'enfance, à l'image des politiques familiale et éducative, est une politique essentielle car elle est un marqueur de progrès et de solidarité dans le respect des valeurs humanistes qui fondent notre République.

La République peut être fière que ces politiques aient toujours été l'une des priorités des gouvernements. En tout état de cause, elles ne doivent pas être à mon sens un sujet à polémique. Même si la démocratie, et c'est le rôle des élus, est une source de débat sur les sujets qui engagent l'avenir de chacun d'entre nous en particulier celui des enfants, **les politiques publiques en ces matières doivent avant tout se construire et évoluer au rythme d'une large concertation.**

Une concertation, où les idéologies doivent s'effacer au profit d'une politique légitimée par l'intérêt supérieur de l'enfant.

C'est pourquoi ce qui doit guider notre réflexion et motiver les politiques de réformes nécessaires, tant en matière d'accueil, de suivi que d'éducation, c'est bien **la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance**. Une loi dont le président Jacques Chirac avait fait l'une des priorités du gouvernement Raffarin. Une politique, conduite par Philippe Bas et qui a pu aboutir justement par la concertation. La méthode avait été saluée par l'ensemble des acteurs qui se sont employés, sans esprit de chapelle, à en définir les principaux axes en termes de prévention, de signalement et d'intervention. La preuve qu'une bonne et solide concertation, même avant une échéance électorale majeure comme les présidentielles de 2007, élague les aprioris idéologiques et sait mettre le politique face à ses responsabilités. **C'est un comportement et une méthode que j'aurais toujours à l'esprit lors de mon mandat.**

Ainsi, la loi du 5 mars 2007 a introduit dans le CASF les dispositions de l'article 3 de la CIDE en posant dans son article 1^{er} les priorités de la protection de l'enfance : *« l'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins et le respect de ses droits doivent guider toute décision le concernant ».*

C'est ce qui doit guider notre réflexion et nos actions. C'est ce qui guidera la mienne si je reçois mandat des électeurs de la 2ème circonscription de la Charente.

Autre point important dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques en plus de la concertation avec l'ensemble des acteurs, c'est aussi **une évaluation de ces politiques**. Si les gouvernements perdent souvent le sens de la concertation, ils ont aussi beaucoup pêché en matière d'évaluation des politiques publiques. **C'est un autre point qu'il faudra privilégier et je m'y emploierai.**

Responsabilité de l'élu d'une part mais aussi responsabilité des corps intermédiaires comme des collectivités territoriales.

Une responsabilité partagée, ne l'oublions pas. Depuis les lois de décentralisation (6 janvier 1986) la politique d'aide sociale à l'enfance est gérée par les départements par un transfert de compétences et de moyens quand la politique de formation revient aux régions. S'il revient à l'Etat de définir les axes des politiques publiques notamment en matière d'accueil et d'éducation, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans l'équilibre entre l'offre et la demande sociales. C'est pourquoi vos propositions, si elles répondent à une revendication sociale nationale, ne peuvent être affichées sans un regard objectif sur les réalités locales. En ce sens, **une nouvelle étape en matière de décentralisation**, doit être engagée, mais pas sans au préalable une plus large réflexion sur les institutions de la République au regard de l'organisation des territoires.

Mais, on ne peut exclusivement se placer dans la seule revendication sur les moyens même quand celle-ci s'affiche sur une approche volontairement qualitative. Qui peut être contre d'ailleurs. Mais la société a changé et il faut dans la concertation et l'évaluation revisiter les politiques publiques comme leurs mises en œuvre sur les territoires.

L'aménagement du territoire n'est pas qu'économique. Une bonne politique publique n'est pas que financière.

C'est pourquoi le « décret Morano » du 8 juin 2010, que vous évoquez à propos, doit être retiré afin de réunir tous les acteurs concernés. Je propose la tenue **d'Etats généraux de la politique familiale et éducative, à l'image des débats préalables qui ont conduit à la loi de protection de l'enfance**. On ne peut dissocier ces deux piliers de la politique de l'enfance. Il y a des priorités sociales, mais la réalité budgétaire comme l'évolution de la demande territoriale ne peuvent s'exonérer d'une remise à plat des politiques publiques au regard des besoins de l'enfant et de leur famille.

Ainsi, les 17 rapports des inspections générales de l'Education Nationale, dévoilés par le Ministre de l'Education Nationale, s'ils ont mis en exergue certains dysfonctionnements ils appellent à une méthodologie et des objectifs qui permettront d'engager un vrai débat ouvert et participatif. On peut fleurir la statue de Jules Ferry, cela flatte notre égo républicain, mais si on ne révolutionne pas le système, on restera encastré sur un affrontement idéologique qui rythme nos débats depuis trop longtemps sans améliorer le système. Bien au contraire.

Alors oui l'approche strictement comptable du « décret Morano » n'a pas de sens, a fortiori sur des questions liées à la petite enfance. Assouplir les règles d'accueil des crèches pour augmenter leur taux d'optimisation, élargir la palette de recrutement à des personnels moins qualifiés ou décider la création de structures intermédiaires dont la pertinence n'a pas été évaluée... tous ces éléments concourent à diviser les français sans apporter de réponses pérennes à la politique éducative. En revanche, si l'intérêt supérieur de l'enfant doit être notre priorité, il est impératif de remettre en phase le système avec les obligations éducatives et les besoins familiaux mais aussi avec la réalité des finances publiques, nationale et locale. Cela nécessitera une large concertation pour une politique renouvelée, diversifiée et ouverte à l'innovation. Il ne s'agit pas de déconstruire mais il s'agit avant tout de réformer.

Votre revendication à propos de la directive service n'est pas d'actualité puisque les services d'intérêts généraux (santé, social...) sont exclus du champ de la directive. Il ne faut faire de l'Europe un repoussoir ou un prétexte. En revanche, bien qu'il faille être prudent sur les modes d'accueil, le secteur public ou non lucratif (financé exclusivement sur fonds publics d'ailleurs), a-t-il encore les capacités d'assumer seul une demande qualitative ? Ce n'est pas remettre en question la qualité de l'accueil et la pérennité du service public de la petite enfance que de l'ouvrir au secteur privé. Sous certaines conditions et dans le cadre d'une politique contractuelle. L'Etat doit demeurer stratège sans être nécessairement l'acteur unique. N'a-t-il pas transféré aux collectivités des responsabilités importantes, leur laissant la maîtrise de la mise en œuvre de ces politiques ? Ce qui n'a pas toujours été un gros succès tant en terme d'infrastructures que de qualité des services publics.

Par la politique des fonds de dotation ou des fondations, les acteurs privés comme les entreprises pourraient concourir à la mise en œuvre d'une politique d'accueil de la petite enfance. Les entreprises, créatrices d'emplois et de richesses, pourraient être aussi citoyennes en accompagnant la demande sociale territoriale. De même, à un moment où on s'interroge sur le devenir de l'Europe ; où l'on se plaint, à juste titre, d'une Europe où le financier a pris le pas sur l'économique ; où le social, le culturel et le politique sont douloureusement absents de la construction européenne, la diversification des modes d'interventions en lien avec des associations européennes pourraient être positives sans abandon d'une quelconque souveraineté sociale et/ou éducative. On peut être fier du service public mais le secteur privé peut être complémentaire et répondre aussi aux besoins des populations dans une démarche citoyenne et participative.

Concertation, évaluation, diversification et innovation doivent motiver aussi les politiques sociales et éducatives. Des politiques prisonnières d'une histoire, certes riche,

mais qui opacifie le système. Il y a une autre histoire à écrire aujourd'hui et un service public à moderniser. Un secteur public qui ne doit pas avoir peur d'être mis en concurrence, autant avec lui-même qu'avec le privé, puisque la philosophie qui prédomine reste la qualité du service et le devenir de l'enfant.

Une nouvelle page est à écrire, ensemble, parents et éducateurs, élus et citoyens, acteurs publics et privés, pour une politique ambitieuse de la petite enfance.

Brigitte MIET

2ème circonscription de la Charente

www.brigitemiet2012.fr